



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

ANNEXE A LA DELIBERATION N°05/2024-05

**Rapport d'activité 2023
du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement**

SOMMAIRE

| | |
|-------------|---|
| p.3 | 1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement |
| p.3 | Missions |
| p.3 | Membres du syndicat |
| p.4 | Elus - Vie institutionnelle |
| | |
| p.6 | 2 – Administration et moyens du syndicat |
| p.6 | L'équipe du syndicat |
| p.8 | Les moyens généraux |
| p.8 | Architecture budgétaire et financement des projets |
| p.9 | Bilan financier 2023 du syndicat |
| | |
| p.13 | 3- Les actifs des membres du syndicat |
| p.13 | Les réseaux de fibre optique |
| p.13 | Les éléments constitutifs du réseau de Desserte FTTN (NRA MeD) |
| | |
| p.13 | 4 - Le projet d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne |
| p.13 | La fibre optique pour tous (FttH) |
| p.15 | Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux |
| p.15 | La déconstruction du réseau cuivre |
| p.16 | Téléphonie mobile |
| p.16 | Aides satellitaires |
| | |
| p.16 | 5 – Les usages et services numériques |
| p.16 | Le schéma des usages et des services numériques (SDUSN) |
| | |
| p.18 | 6 – L'approvisionnement en eau |
| | |
| p.20 | 7 – Les actions de communication |
| p.20 | Les permanences physiques pour la commercialisation de la fibre |
| p.21 | Les permanences physiques « repasse » fibre optique |
| p.21 | Les permanences physiques en prévision de l'extinction du cuivre |
| p.21 | Les conférences des Maires par intercommunalité |
| p.22 | Les inaugurations et évènements |
| p.26 | Les supports de communication |
| p.27 | Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn |
| p.27 | Le site Internet de TGA |

1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement

1-1- Missions

Le syndicat mixte Tarn-et Garonne Aménagement (initialement Tarn-et-Garonne Numérique jusqu'en fin d'année 2022), est un syndicat mixte ouvert créé le 1^{er} février 2016.

- Le syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, les compétences définies à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le syndicat est, en outre, chargé dans ce cadre :

- du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.
- de l'élaboration et de l'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales.
- Le syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la partie de la compétence d'approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette nouvelle compétence, insérée dans les statuts du syndicat depuis décembre 2022, est intégrée aux côtés de la compétence en matière d'aménagement numérique, l'une et l'autre pouvant être exercée « à la carte » par le syndicat.

1-2- Membres du syndicat

Historiquement et au nom de la compétence liée à l'aménagement numérique, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement est formé entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes suivantes :

- la Communauté de Communes des Deux Rives
- la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise
- la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
- la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron
- la Communauté de Communes Terres des Confluences
- la Commune de Reyniès
- la Commune de Lacourt Saint Pierre
- la Commune d'Escatalens

1-3- Elus - Vie institutionnelle

Le Conseil syndical est composé de 20 délégués titulaires et de 20 délégués suppléants.

| Membres | Titulaires | Suppléants |
|--|--|--|
| Conseil Départemental | BAYLET Jean-Michel BESIERS Jean-Philippe BOURDONCLE Catherine CROS Emmanuel DELBREIL Sophie LE CORRE Christiane NEGRE Marie-Claude WEILL Michel | DEPRINCE Jean-Luc CASTAGNE Elisabeth GONZALEZ José SINOPOLI Nadine BERTELLI Jean-Claude IUS Anne VAISSIERES Cédric DUCASSE Patricia |
| Communauté de Communes des Deux Rives | TERRENNE Jean-Paul | RENAUD Olivier |
| Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise | DELBREIL Thierry | LACOMBE José |
| Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne | TUYERES Stéphane | RAYNAL Jean-Claude |
| Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise | SALOMON Bernard | PRADINES Patrick |
| Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy | PALMIE Agnès | PIERASCO Jean-Franck |
| Communauté de Communes du Quercy Caussadais | JEANJEAN Claude | RONCHI Michel |
| Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron | COUSI Vincent puis PALACH Josian | BUIJSERD Hans puis COUSI Vincent |
| Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron | QUATRE Christian | AUFRERE Bruno |
| Communauté de Communes Terres des Confluences | GARGUY Bernard | FORNERIS Dominique |
| Commune de Reyniès | VIGOUROUX Claude | INAUD Séverine |
| Commune de Lacourt Saint Pierre | PIZZINI Françoise | CRUSBERG Daniel |
| Commune d'Escatalens | LAMBOLEY Thierry | BARANOWSKI Alexandre |

La représentation des membres à Tarn-et-Garonne Aménagement se répartit de la façon suivante :

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------|
| Conseil Départemental 82 | Nombre de délégués | Nombre de voix par délégué | Nombre de voix total |
| | 8 | 41 | 328 |

| Membres | Nbre de communes | Population | Nbre voix |
|---|---------------------|----------------|--------------|
| Communauté de Communes Terres des Confluences | 22 | 41 874 | 59 |
| Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne | 25 | 41 316 | 57 |
| Communauté de Communes des Deux Rives | 28 | 19 243 | 38 |
| Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise | 31 | 10 241 | 37 |
| Communauté de Communes du Quercy Caussadais | 19 | 20 739 | 34 |
| Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron | 13 | 22 219 | 30 |
| Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy | 22 | 8 812 | 25 |
| Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron | 17 | 7 802 | 21 |
| Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise | 11 | 11 264 | 20 |
| Commune de Reyniès | 1 | 886 | 2 |
| Commune de Lacourt Saint Pierre | 1 | 1 159 | 2 |
| Commune d'Escatalens | 1 | 1 145 | 2 |
| TOTAL | 191 | 186 700 | 327 |

En 2023,

- **le Comité syndical** s'est réuni à cinq reprises : le 23 janvier, les 3 et 11 avril, le 9 octobre et le 18 décembre.
- **la commission « administrative et finances »** s'est, quant à elle, rassemblée quatre fois : le 5 et 11 avril, le 15 juin et le 11 décembre pour la préparation des comptes administratifs 2022 et des budgets primitifs 2023 et pour le recrutement de 3 nouveaux agents au sein du syndicat.
- **la commission d'appel d'offres** ne s'est pas réunie en 2023.
- **la commission consultative des services publics locaux** s'est réunie une fois le 11 décembre 2023 pour l'analyse du rapport annuel 2022 du délégataire OCTOGONE FIBRE

Concernant la DSP :

- **le COTECH** s'est tenu mensuellement toute l'année, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN.

Lieu de rencontre entre élus et agents de TGA, des équipes d'AI THD et d'OCTOGONE FIBRE, il permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet (pose des NRO/SRO, préparation des APS/APD, construction et prise en exploitation des prises, suivi financier, suivi commercial et communication...)

- **le COPIL** de l'année 2023 a été basculé en début d'année 2024

Concernant le SDUSN :

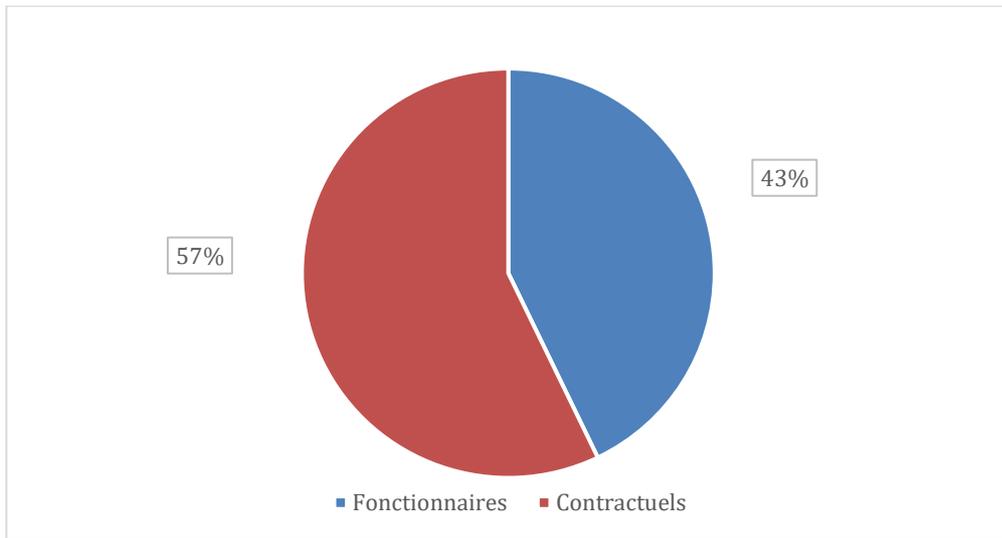
- **le Comité Usages et Services** s'est réuni 1 fois, le 6 juin 2023
- **le Club Usages** avec tous les référents techniques des EPCI, réuni le 21 septembre 2023

2 – Administration et moyens du syndicat

2-1-L'équipe du syndicat

EFFECTIFS DU SYNDICAT EN 2023 :

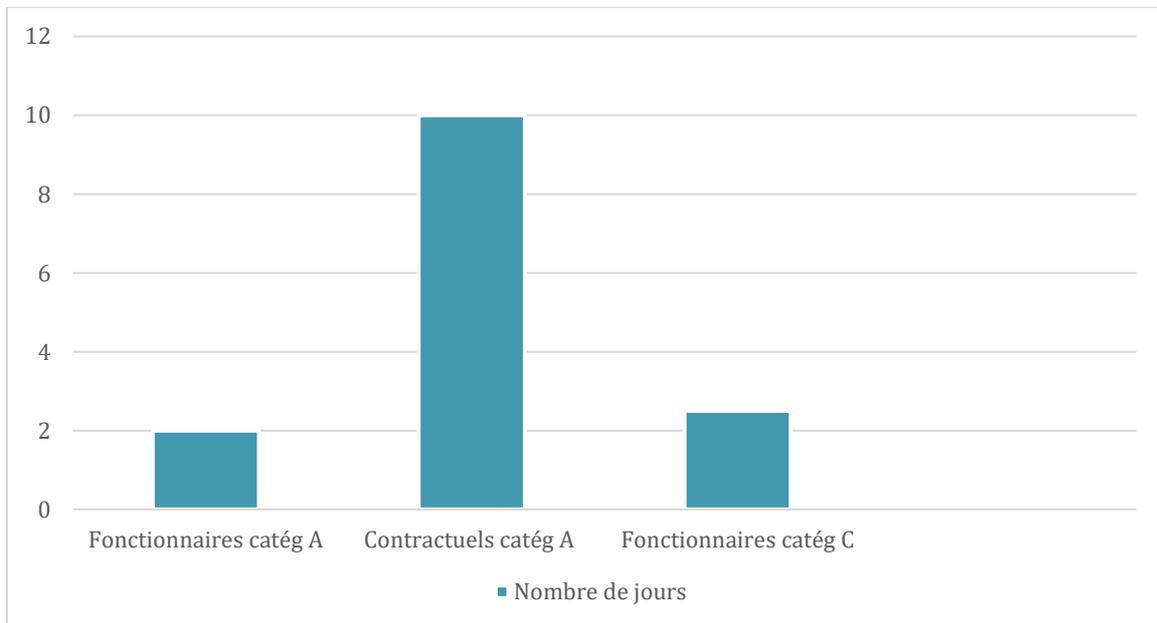
| Filière | Catég | Grade | Emploi | Effectif budgétaire (35h) | Effectif pourvu |
|----------------|--------------|--|--|----------------------------------|------------------------|
| ADMINISTRATIVE | A | Directeur territorial | Directeur | 1 | 1 |
| | A | Attaché principal territorial | Responsable Administratif et financier | 1 | 1 |
| | A | Attaché territorial | Chargé de mission « Développement des usages » | 1 | 1 |
| | A | Attaché territorial | Juriste spécialisé en droit rural | 1 | 1 |
| | C | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | Assistant de gestion | 1 | 1 |
| TECHNIQUE | A | Ingénieur territorial | Chargé de mission « Aménagement numérique et qualité du réseau » | 1 | 1 |
| | A | Ingénieur territorial | Chargé de mission « FTTH et réseaux numériques » | 1 | 1 |
| TOTAL | | | | 7 | 7 |



MOUVEMENTS :

- arrivée d'un agent sur le poste de chargé de mission « FTTH et réseaux numériques » le 1^{er} juillet 2023
- arrivée d'un agent sur le poste de juriste spécialisé en droit rural le 1^{er} juillet 2023

FORMATIONS :



ABSENTEISME :

| | Fonctionnaires | Contractuels |
|--------------------|----------------|--------------|
| Taux d'absentéisme | 0 % | 0 % |

2-2-Les moyens généraux

Tarn-et-Garonne Aménagement est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour un coût de 11 820,75 € pour l'année 2023. Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention avec le CD82.

Les équipements bureautiques et informatiques appartiennent en revanche au syndicat.

2-3-Architecture budgétaire et financement des projets par les membres du syndicat

a) **un budget principal « Tarn-et-Garonne Aménagement » (nomenclature M57)** destiné à assurer les charges inhérentes au fonctionnement interne du syndicat (dépenses à caractère général, dépenses de personnel, acquisitions nécessaires à l'exercice de la structure...)

- Contribution du CD82 : 284 264 € (2/3)
- Contribution des EPCI et communes membres : 142 132 € (1/3)

Volet Eau : relatif à retracer aux écritures financières liées à la création et la gestion des retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles

- Contribution du CD82 : 13 683,24 €
- Contribution des EPCI et communes membres : 49 259,66 €

b) **un budget annexe « Aménagement Numérique » (nomenclature M4)** destiné à retracer l'ensemble des écritures financières liées à l'aménagement numérique du territoire et à la mise en œuvre du projet de déploiement FTTH.

Projets financés :

- programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre ») vient financer la section d'investissement
 - Contribution du CD82 : 179 322,35 € HT
 - Contribution des EPCI et communes membres : 74 271,20 € HT
- Travaux de mutualisation relevant du Plan Qualité
 - Contribution du CD82 : 16 147,50 € HT
 - Contribution des EPCI et communes membres : 64 514,99 € HT
- Subventions en annuités pour boucle locale optique de Castelsarrasin/Moissac :
 - Contribution du CD82 : 35 280 € HT

c) **Création en 2023 d'un budget annexe « Maîtrise de l'Eau » (nomenclature M49)** destiné à retracer l'ensemble des écritures financières liées à la création et la gestion des retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles

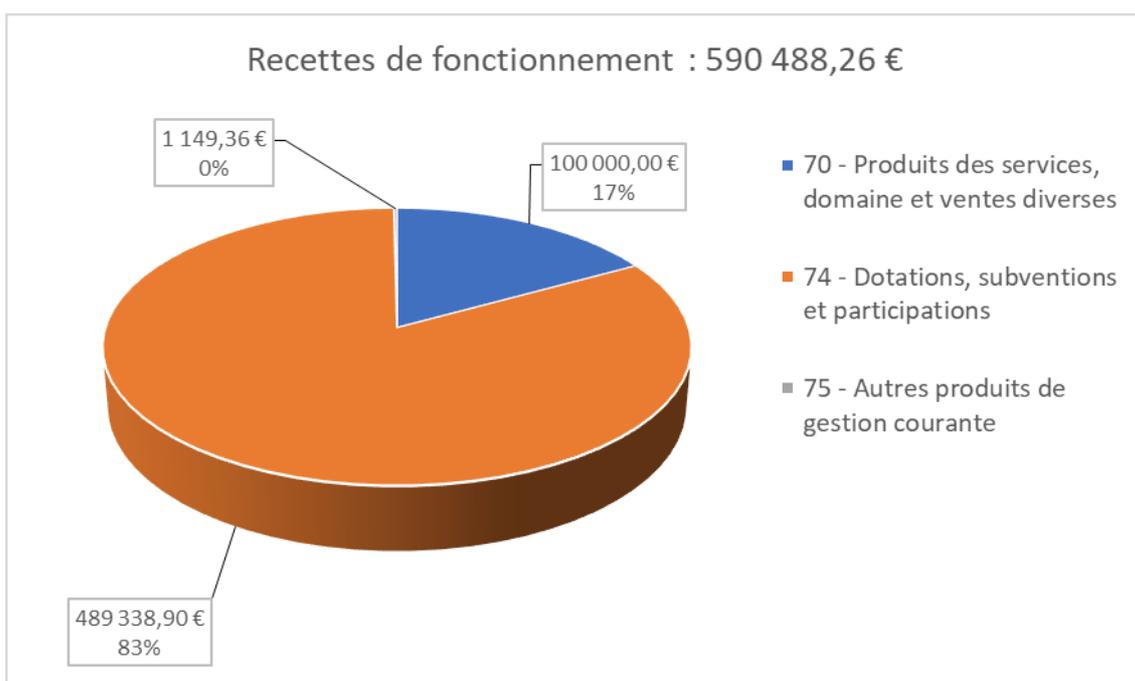
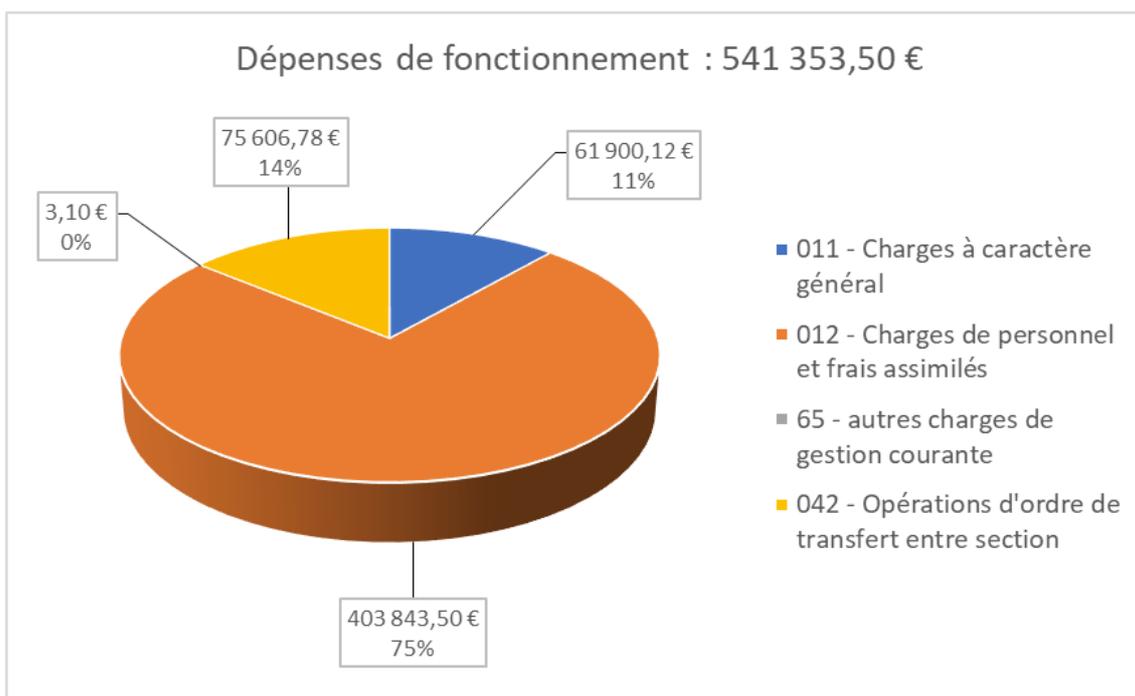
Budget supprimé par délibération du 18 décembre 2023

2-4-Bilan financier 2023 du syndicat

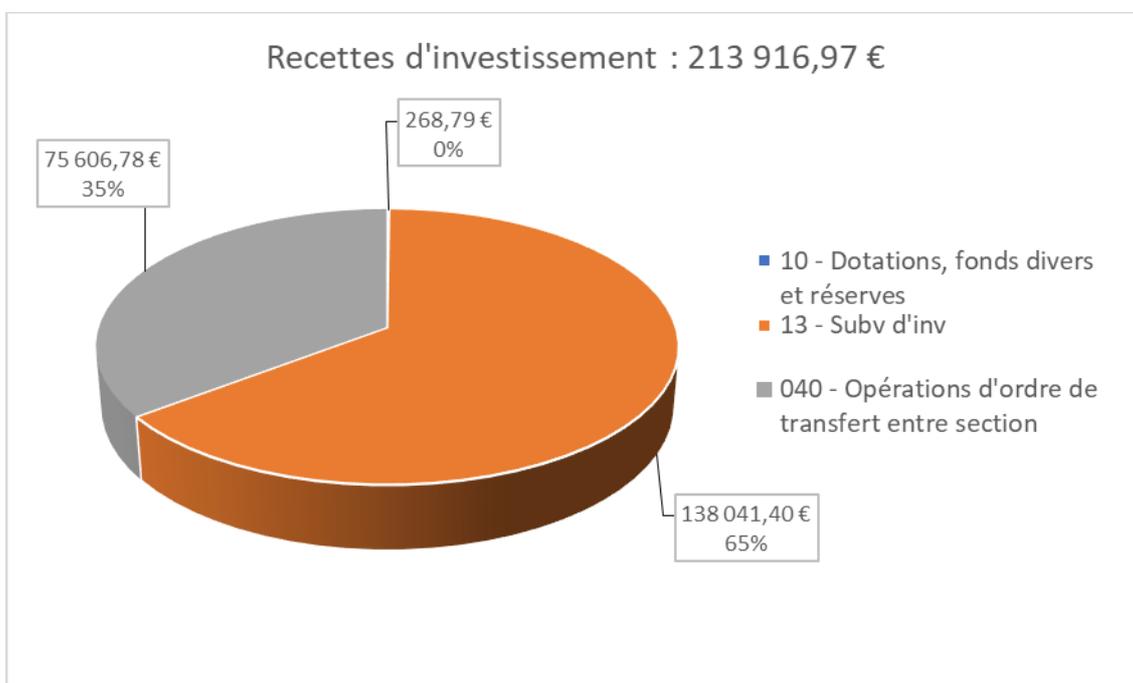
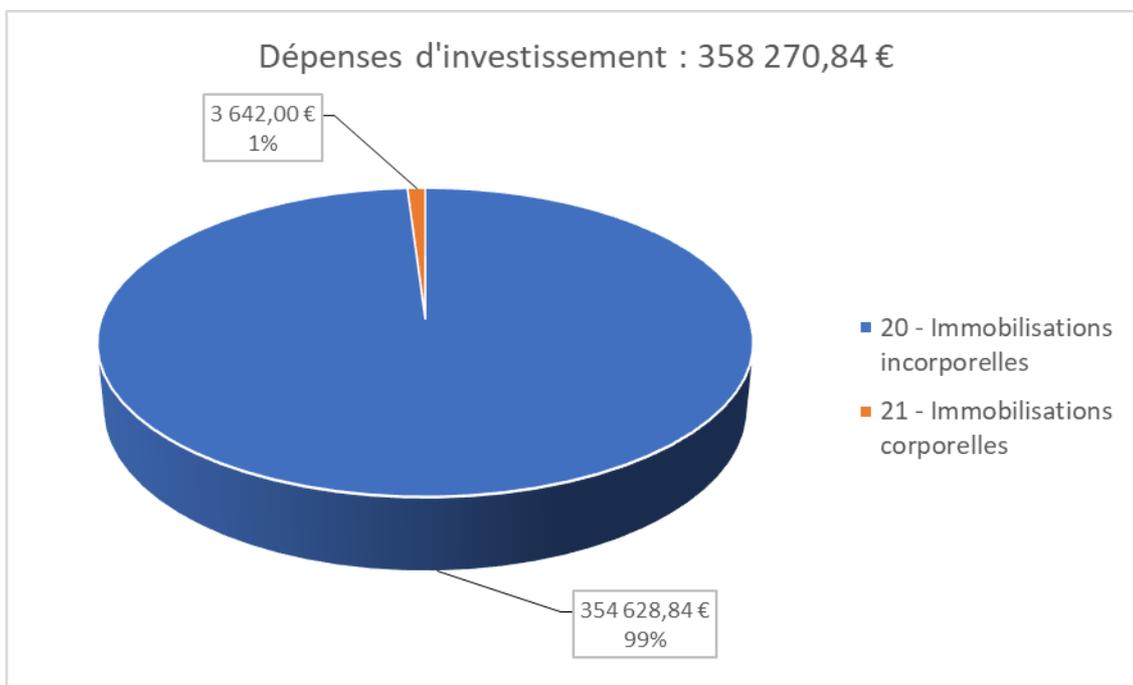
a) Budget principal M57 destiné à assurer le fonctionnement interne du syndicat :

Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



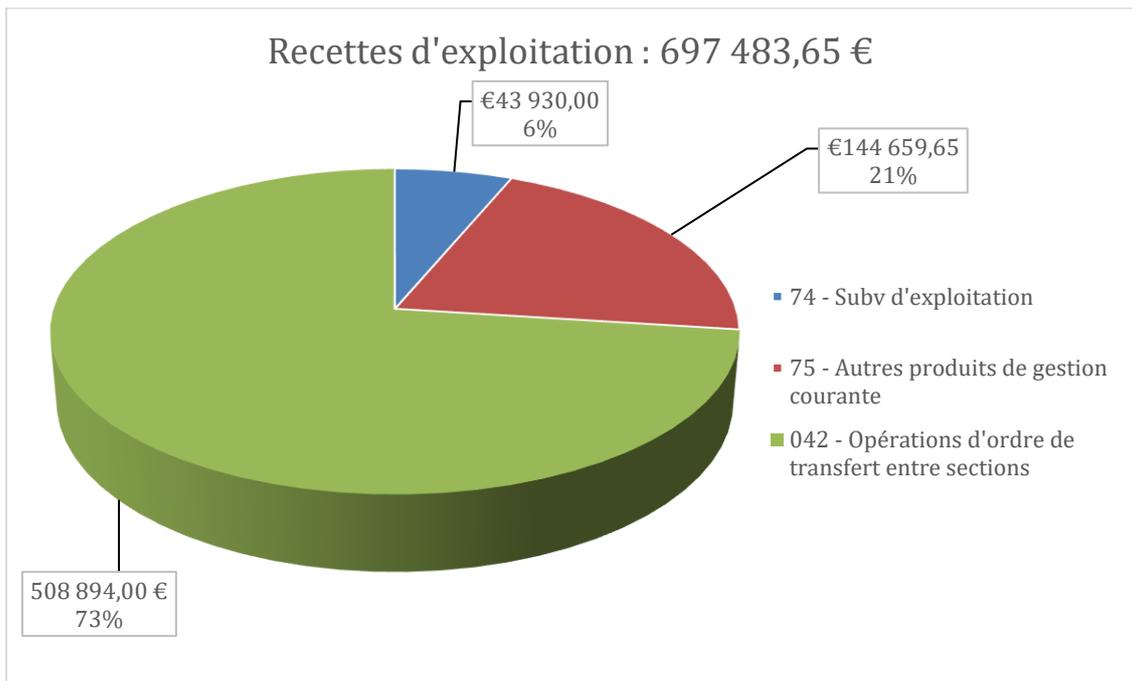
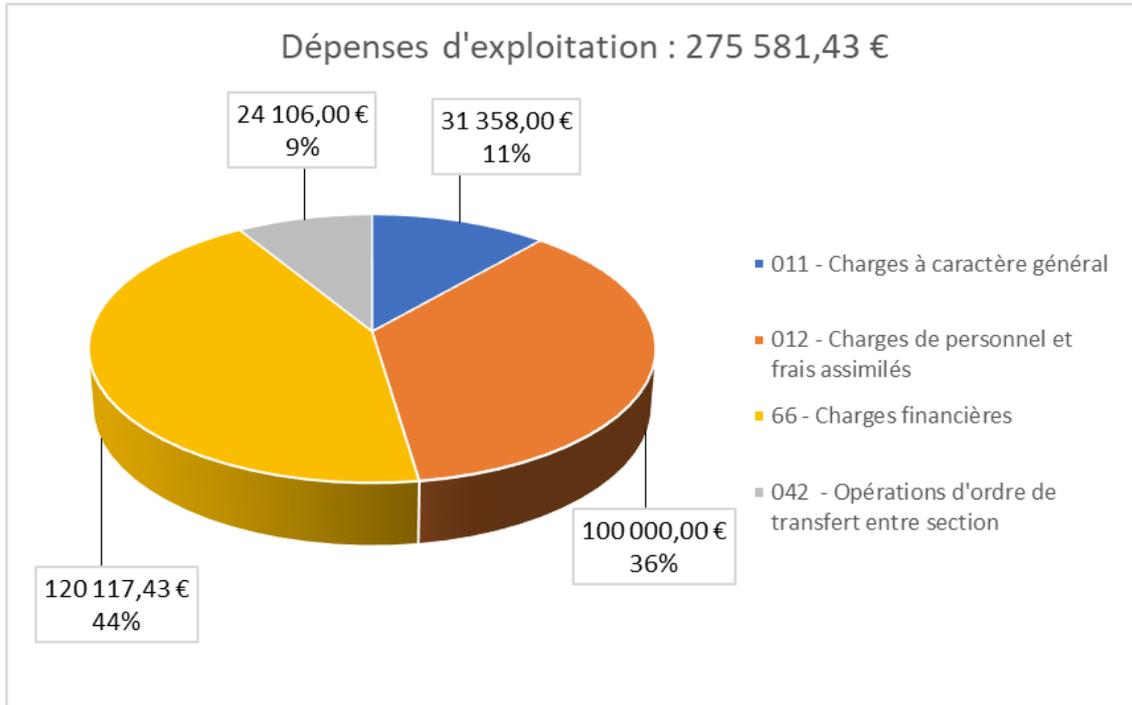
II. SECTION D'INVESTISSEMENT



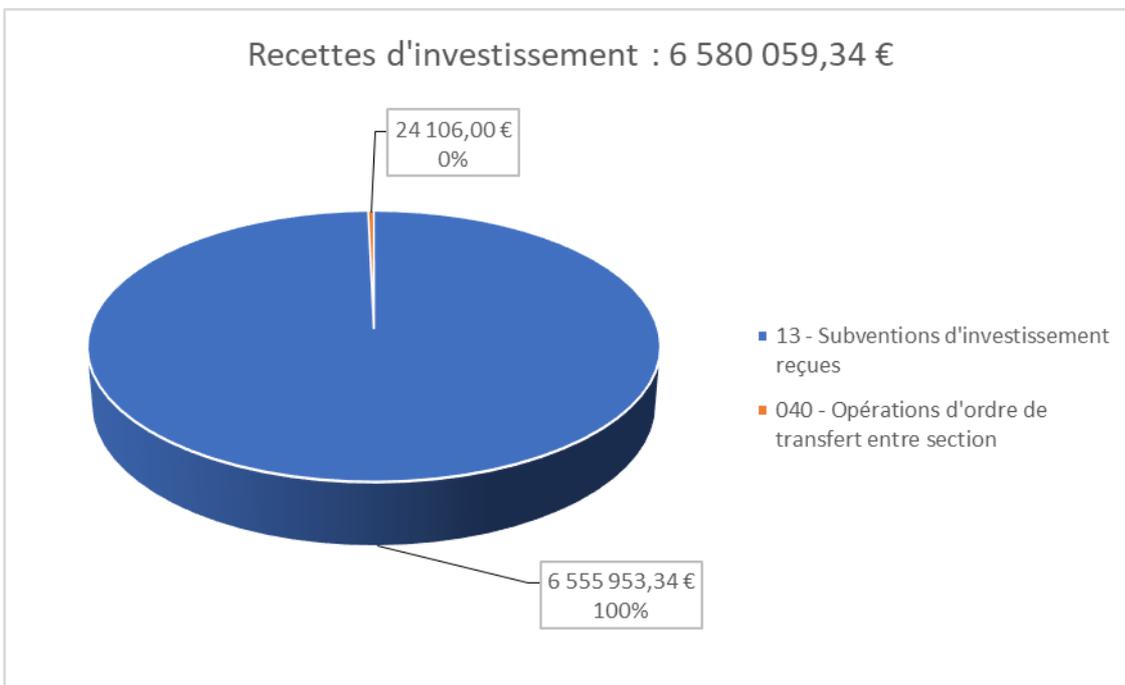
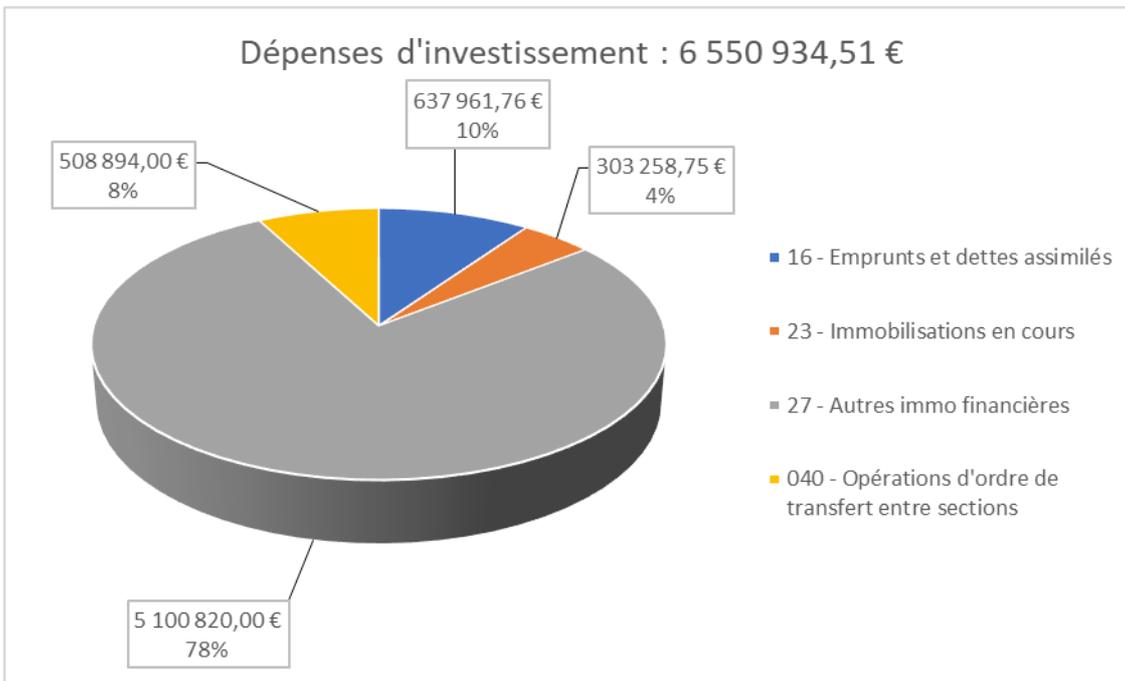
b) Budget annexe M4 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique :

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



II. SECTION D'INVESTISSEMENT



3- Les actifs des membres du syndicat

Pour rappel, sous le régime de droit commun applicable aux transferts des équipements, les droits et obligations de chaque EPCI propriétaire de réseaux sont exercés par Tarn-et-Garonne Aménagement.

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, ces biens (sauf les boucles locales radio) ont été remis en affermage au délégataire OCTOGONE FIBRE.

3-1- les réseaux de fibre optique

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, les boucles locales optiques déployées sur Castelsarrasin/Moissac et sur la CC2R ont été remise en affermage au délégataire de la DSP, Octogone Fibre.

Il en est de même pour les infrastructures FttH présentes sur les communes de Montbartier et de Golfech.

3-2- Les éléments constitutifs du réseau de Desserte FTTN (NRA MED)

Les liaisons entre les NRA d'origine et les Sous-Répartiteurs (de l'ordre de 315 km) ainsi que les locaux techniques associés ont été remis en affermage au 1^{er} janvier 2020.

A noter que dans le cadre de la remise en affermage des biens, le délégataire assure la prise en charge des éléments construits sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement en procédant à la prise en exploitation des ouvrages tout au long de l'exécution de la DSP.

4 - Le projet d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne

4-1-La Fibre optique pour tous (FttH)

L'ensemble des communes Tarn-et-Garonnaises de la zone RIP d'intervention publique sont désormais toutes ouvertes à la commercialisation en 2023.

a) Chiffres clés au 31 décembre 2023 :

- 100% des NRO sont construits et activés (27/27)
- 100% des SRO sont installés (256/256)
- 100 % des ZASRO (zone arrière SRO) ouvertes, soit 256 au total, pour 205 communes (y compris communes extérieures au projet mais situées en zone dentelle + communes hors département mais faisant partie d'une intercommunalité tarn-et-garonnaise)
- 112 701 prises déployées (pour 52 866 abonnés), soit un taux de pénétration de 47 %
- 341 clients professionnels ont d'ores et déjà souscrit (contre 243 en 2022)
- 8 opérateurs commerciaux FAI (dont 4 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale « OCEN ») pour le grand public et une vingtaine pour les Professionnels, en mesure de proposer leurs services

b) Plan de financement du programme d'aménagement numérique « MeD ADSL et 100% Fibre »

| En M€ | Plan de financement | | |
|--|---------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Charges SMO | 36,33 | | |
| MED | 8,22 | | |
| Subvention IPE | 17,10 | | |
| Subvention Raccordement | 10,01 | | |
| Etudes | 1,00 | | |
| Financement DSP | 36,33 | En M€ | |
| Subvention FSN | 19,13 | Participations versées | |
| Subvention Région | 9,94 | De 2017 à 2023 | Reste à charge |
| Participation du SMO | | | |
| Années 1-10 20% | 7,26 | 3,953 755 | 3,308 872 |
| Participation du CD | 4,84 | 2,501 977 | 2,339 644 |
| Participation des EPCI/communes | 2,42 | 1,451 778 | 0, 969 228 |
| CCPL | 0,13 | 0,068 054 | 0,065 840 |
| CCLTG | 0,13 | 0,047 540 | 0,085 102 |
| CC2R | 0,25 | 0,207 044 | 0,047 573 |
| CCPSQ | 0,15 | 0,056 135 | 0,093 176 |
| CCQC | 0,28 | 0,142 269 | 0,141 200 |
| CCQRGA | 0,16 | 0,071 116 | 0,092 560 |
| CCGSTG | 0,47 | 0,263 745 | 0,204 890 |
| CCQVA | 0,27 | 0,148 524 | 0,117 015 |
| CCTC | 0,53 | 0,432 208 | 0,097 099 |
| Reynies | 0,01 | 0,006 103 | 0,007 709 |
| Lacourt St Pierre | 0,02 | 0,005 536 | 0,010 528 |
| Escatalens | 0,01 | 0,003 504 | 0,006 536 |

Enjeux à venir :

- gestion des raccordements qualifiés de « complexes »
- organisation de l'exploitation du réseau par Octogone Fibre, notamment par la gestion des incidents et dommages réseaux et le respect des délais de rétablissement.

4-2-Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux

En 2022, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Aménagement a approuvé par délibération n° 06/2022-04 le programme de mutualisation des travaux de dissimulation de réseaux, 1^{ère} brique de son plan Qualité des réseaux, à destination des EPCI et communes membres qui seraient intéressés par des opérations d'enfouissement de réseaux sur leur territoire, en coordination avec d'autres gestionnaires de travaux.

En 2023, le dispositif s'est élargi pour s'adresser aux communes du département appartenant aux EPCI membres du syndicat qui seraient intéressées par ce dispositif et qui ne pourraient pas bénéficier d'une aide de leur EPCI.

a) Plan de financement :

- CD82 : 40 %
- Membre du SMO concerné (EPCI ou commune membre du syndicat) ou membre d'un EPCI membre du syndicat : 40 %
- Autofinancement : 20 %

En 2023, TGA a engagé plusieurs travaux de mutualisation avec d'autres gestionnaires de réseaux, tels que le SDE 82 ou encore des syndicats des eaux, afin d'enfouir concomitamment plusieurs réseaux (travaux sur St Loup, Donzac, Dunes, St Paul d'Espis, Merles, Goudourville, Caussade et Lavaurette).

Ces opérations, subventionnés par le Conseil Départemental, les EPCI ou communes concernées, permettent de répondre à une demande grandissante de dissimulation de réseau tout en réalisant des économies d'échelle et en réduisant les risques d'incidents sur le réseau.

Sur l'année, deux actions de mutualisation de travaux ont été menées avec d'autres aménageurs :

- Communes de Merles et de St Paul d'Espis : génie civil mutualisé pour l'enfouissement de fibre avec le syndicat des eaux d'Auvillar

4-3 – La déconstruction du réseau cuivre

La transition technologique vers la fibre et la fin du cuivre a incité Tarn-et-Garonne Aménagement à se rapprocher d'Orange afin d'accélérer le programme d'extinction progressive du service historique cuivre, étape indispensable à la déconstruction de ce réseau.

Plusieurs communes répondant toutes à des critères de taux d'éligibilité et de taux élevés de foyers déjà raccordés, ont été identifiées par Orange :

- Saint-Etienne de Tulmont, Léojac et Verlhac-Tescou pour la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron
- Castelsarrasin, Saint-Porquier et Lavilledieu-du Temple pour la communauté de communes Terres des Confluences
- Montech, Finhan, Nohic et Villebrumier pour la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Ce programme se déroulera en deux étapes :

- l'arrêt de la commercialisation en novembre 2024 (plus de possibilité de souscrire ou de changer d'opérateur)
- l'arrêt technique en novembre 2025 (extinction du service)

4-4-Téléphonie Mobile

Aux côtés de l'Equipe Projet Départementale (Etat et CD 82), le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement apporte son expertise pour faciliter la mise en œuvre du New Deal Mobile (couverture ciblée, création de nouveaux sites 4G) depuis 2018.

Il intervient en tant que support technique pour aider à la priorisation des sites dans le respect de la dotation allouée annuellement.

En 2023, 2 sites relais accueillant les quatre opérateurs ont été mis en service à Touffailles et Castelferrus-Saint Aignan.

4-5-Aides satellitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements d'inclusion numérique (à destination des particuliers et professionnels du département ne pouvant accéder à une offre haut débit terrestre) a été mis en place.

Ce dispositif d'aide propose une aide de :

- 300 € à l'acquisition de l'équipement (ou 1 à 10 € / mois à la location)
- 200 à 300 € pour l'installation de l'équipement

Pour l'exercice 2023, aucune demande d'aide n'a été déposée auprès des services de TGA.

Bien que cette politique soit très peu sollicitée, elle offre un ultime recours dans des situations où aucune alternative de connectivité ne se présente. Le recours très marginal à cette politique illustre par ailleurs la capacité du syndicat à orienter les usagers qui en font la demande vers des technologies plus performantes et moins onéreuses pour ces derniers.

5 – Les usages et services numériques

5-1 Le Schéma Directeur des Usages et des Services Numériques

Depuis 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement s'est engagé dans une démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN), stratégie départementale adaptée et portée par le syndicat qui en assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens.

Opérationnellement, ce SDSUN s'est concrétisé par la proposition d'un bouquet de services à destination des collectivités membres et couvrant quatre composantes :

- la sécurisation des infrastructures et des activités numériques
- la formation des agents
- la dématérialisation et la simplification
- la relation avec les citoyens

a) Volet 1 du Bouquet de Services : Tarn-et-Garonne Storage

Les années 2022 et 2023 ont marqué les premières actions opérationnelles du SDUSN avec la mise à disposition aux membres de TGA qui le souhaitent d'un service mutualisé de stockage et de sauvegarde sécurisés des données sauvegarde mutualisée, via une solution de stockage dynamique en date center (NetExplorer) et une interconnexion des sièges des intercommunalités mêmes avec un réseau fibre dédié et souverain (Groupement Fermé d'Utilisateurs).

En 2023, ce service opérationnel bénéficie déjà à 3 collectivités et 120 agents.

En 2023, l'option « Signature électronique des documents » a été rajoutée pour les collectivités intéressées.

b) Autres actions en cours

Tarn-et-Garonne OPEN DATA

Depuis déjà deux ans, Tarn-et-Garonne Aménagement, en partenariat avec la Région, a développé et met à disposition des collectivités qui le souhaitent une plateforme dédiée Open Data, afin de pouvoir publier leurs données en ligne et se conformer à la Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016.

Cette plateforme est également mise à disposition de l'ensemble des membres du syndicat et plus largement de l'ensemble des collectivités de Tarn-et-Garonne afin que ces derniers puissent mettre en ligne leurs données et se conformer à cette obligation.

Cette plateforme compte à ce jour 136 jeux de données et compte pas moins de 3700 utilisateurs.

En janvier 2024, Tarn-et-Garonne Aménagement en fera d'ailleurs sa promotion dans le cadre du « 82 fait son numérique » organisé avec le Conseil Départemental.

Etat des lieux des systèmes d'information (SI) des membres

En 2022, Tarn-et-Garonne Aménagement s'est lancé dans la réalisation d'un état des lieux des SI des ses membres visant à :

- Évaluer la conformité du SI par rapport aux règles de l'Art (en matière d'infrastructure techniques, d'organisation, de procédures, ...)
- Sensibiliser et accompagner les élus et les agents territoriaux à la modernisation de leur administration.

Il s'agit pour cela, non pas seulement d'effectuer un seul inventaire technique, mais aussi d'évaluer dans quelle mesure chacune des couches du système d'information répond aux facteurs de performance et aux objectifs stratégiques de la collectivité.

Fort de cet état des lieux, la collectivité pourra ainsi capitaliser son infrastructure et les technologies existantes afin de développement de nouveaux services numériques performants, ou encore identifier l'architecture technique la plus adaptée à ses besoins.

6 – L’approvisionnement en eau

La nouvelle compétence prise en décembre 2022 par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement en matière d'approvisionnement en eau et limitée à la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, vise à mettre en œuvre la « Charte départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution » signée le 26 mars 2021 par le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les représentants du milieu associatif et du monde agricole.

L'année 2023 a été une année de transition pour rendre opérationnelle cette compétence :

a) Au niveau institutionnel :

Tout au long de l'année, les communautés de communes membres de Tarn-et-Garonne Aménagement sur le volet numérique, ont activé leurs instances afin de pouvoir procéder à l'adhésion au syndicat sur cette nouvelle compétence.

Juridiquement, cela s'est traduit par :

- La prise de délibération des communautés de communes proposant de prendre la compétence concernée et de l'inscrire dans leurs statuts par transfert de compétence de leurs communes membres
- L'obtention de l'accord des communes de membres pour transférer cette compétence à leur communauté de communes
- La prise d'un arrêté préfectoral pour chaque communauté de communes
- La prise de délibération des communautés de communes proposant le transfert de la compétence au syndicat

En octobre 2023, le Comité syndical a approuvé un avenant n°1 à la Charte afin de procéder aux modifications suivantes :

- Extension de la condition du volume minimum prélevé (les irrigants prélevant un volume inférieur à 5000 m³ pourront être admis, dans la mesure où ils s'inscrivent dans un projet agricole vertueux)
- Élargissement de la catégorie d'ouvrages concernés (les retenues concernées par la Charte s'étendent également aux retenues semi-collectives de substitution et aux travaux de réaffectation de retenues)
- Modification de la maîtrise d'ouvrage publique de la Charte (portée par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement en lieu et place de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne)
- Intégration de nouveaux partenaires locaux signataires :
 - Signataires de la Charte et intégrant le Comité de Pilotage (le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement qui présidera le COPIL, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Préfet de Tarn-et-Garonne)

➤ Partenaires associés non-signataires (la Région Occitanie, les syndicats mixtes de bassins versants)

- Précisions apportées sur les missions des différentes instances (Rôle du Comité de Pilotage, Rôle du Comité Technique)
- Modification apportée à l'intitulé de la Charte : « **Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution** » en lieu et place de « Stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution »

b) Au niveau des instances de pilotage :

Le Comité de Pilotage a été remobilisé afin de présenter la nouvelle maîtrise d'ouvrage qui sera portée par Tarn-et-Garonne Aménagement. Ce Comité de Pilotage aura pour mission d'examiner et de donner un avis sur les dossiers de demande en vue de les soumettre dans un dernier temps à la validation du Comité syndical (membres adhérents à la compétence « approvisionnement en eau » uniquement).

Le Comité Technique est quant à lui dédié à l'analyse technique des dossiers.

c) Au niveau structurel :

En 2023, le syndicat s'est étoffé avec le recrutement de 2 nouvelles recrues dédiée à ces missions : une juriste arrivée en 2023 et une ingénieure agronome arrivée au 1^{er} janvier 2024.

Le syndicat a également lancé un accord-cadre remporté par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne pour l'accompagner sur des opérations techniques (géomètres, plans, études de sol, etc.) et des missions de maîtrise d'œuvre.

d) Au niveau budgétaire :

En début d'année 2023, le syndicat a procédé à la création d'un budget annexe M49 Maîtrise de l'eau, budget supprimé finalement en décembre 2023 pour des raisons de nomenclature budgétaire et d'assujettissement à la TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le suivi de l'activité sera assuré dans le budget principal M57 du syndicat, sous la forme d'opérations pour le compte de tiers pour la partie investissement, qui sera composé des frais d'études/de maîtrise d'œuvre, et des travaux de curage/réaffectations/créations de retenues.

Les frais de fonctionnement seront constitués essentiellement des dépenses de personnel relevant des deux recrutements.

Un plan de financement a par ailleurs été acté avec les différents co-financeurs de projets qui seront retenus :

| Types d'opérations | Part Agence de l'Eau | Part CD 82 | Part EPCI | Part propriétaires |
|---|----------------------|------------|-----------|--------------------|
| Travaux (remobilisations, réaffectations, agrandissements, créations) | 70 % | 7,5 % | 2,5 % | 20 % |
| MOE/Etudes | 70 % | 30 % | | |
| Frais de personnel/autres frais de fonctionnement | 50 % | 50 % | | |

7 - Les actions de communication

7-1 Modification du logo du syndicat qui devient Tarn-et-Garonne Aménagement



7-2 Les permanences physiques pour la commercialisation de la fibre optique

Les agents de Tarn-et-Garonne Aménagement participent, avec le délégataire Octogone Fibre et quelques opérateurs, à des permanences physiques sur chaque commune, dès qu'une zone est ouverte commercialement. Les usagers peuvent les interroger sur la date d'éligibilité à la fibre optique, sur diverses questions techniques en lien avec le raccordement et prendre RDV directement avec l'opérateur de leur choix.

- Sauveterre : 12 janvier
- Lacour de Visa : 12 janvier
- Beaupuy : 17 janvier
- Bouillac : 17 janvier
- Bourret : 2 février
- Auty : 6 février
- St Paul d'Espis : 7 février
- Tréjols : 6 mars

- Tréjols : 6 mars
- Lapenche : 7 mars
- Gasques : 13 mars
- Grayssas : 13 mars
- Comberouger : 14 mars
- Saint Sardos : 14 mars
- Saint Clair : 21 mars
- Perville : 21 mars

Soit 15 permanences physiques pour 635 administrés renseignés (au total : 8 520 personnes renseignées depuis 2020)

7-3 Les permanences physiques « repasse » fibre optique

- Labastide St Pierre : 5 septembre
- Montech : 5 septembre
- Nègrepelisse : 12 septembre
- Mirabel : 12 septembre
- Castelsarrasin : 14 septembre
(sur le marché à la demande de la mairie)
- Castelsarrasin : 19 septembre
- Moissac : 19 septembre
- Grisolles : 3 octobre
- Verdun sur Garonne : 3 octobre

- Beaumont de Lomagne : 10 octobre
- Lavit : 10 octobre
- Meauzac : 17 octobre
- Lafrançaise : 17 octobre
- Cazes-Mondenard : 7 novembre
- Caussade : 14 novembre
- Septfonds : 21 novembre
- Saint Aignan : 28 novembre
- Caylus : 5 décembre
- Verfeil sur Seye : 12 décembre

Soit 400 personnes renseignées au total.

7-4 Les permanences physiques en prévision de l'extinction du cuivre (lot 2)

- CASTELSARRASIN : 8 quartiers
- Centre-ville : 9 mai de 15h à 19h
- Courbieu : 11 mai de 15h à 19h
- Benis : 16 mai de 15h à 19h
- Gandalou : 23 mai de 15h à 19h
- Les Cloutiers : 30 mai de 15h à 19h
- Ducau : 6 juin de 15h à 19h
- Gravil : 13 juin de 8h30 à 12h30
- Cassenel : 13 juin de 15h à 19h
- MONTECH : 9 mai de 8h30 à 12h30
- ST PORQUIER : 16 mai de 8h30 à 12h30

- LA VILLE DIEU DU TEMPLE : 23 mai de 8h30 à 12h30
- FINHAN : 30 mai de 8h30 à 12h30
- ST ETIENNE DE TULMONT : 6 juin de 8h30 à 12h30
- VILLEBRUMIER : 20 juin de 8h30 à 12h30
- NOHIC : 20 juin de 15h à 19h
- LEOJAC : 27 juin de 8h30 à 12h30
- VERLHAC-TESCOU : 27 juin de 15h à 19h

Soit 265 personnes renseignées au total

7-5 Les conférences des Maires par intercommunalité

- CCGSTG : 17 janvier à Labastide St Pierre
- CCGSTG : 14 décembre à Labastide St Pierre

Objectifs :

- Point sur le calendrier de construction des prises FTTH
- Extinction du cuivre
- Plan Qualité Réseau et premières dispositions opérationnelles
- Schéma Directeur des Usages et Services Numériques avec solution d'hébergement des données, sécurisée et performante
- Perspectives du syndicat

7-6 Les inaugurations et évènements



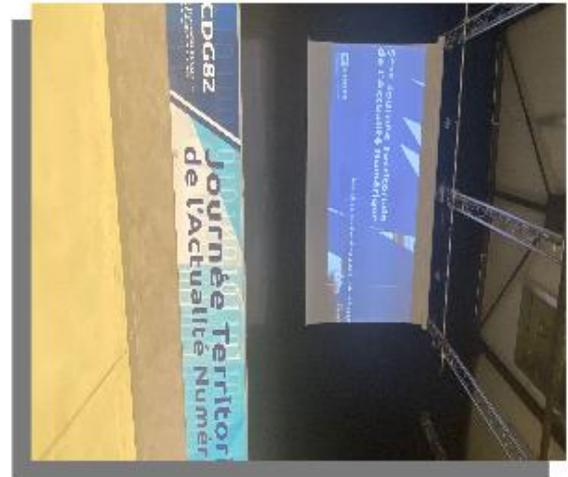
23 janvier 2023 :
Pose d'une antenne mobile à St Paul d'Espis
Dispositif Couverture Ciblée

25 janvier 2023 :
Participation au 1^{er} séminaire des Conseillers Numériques
France Services de Tam-et-Garonne





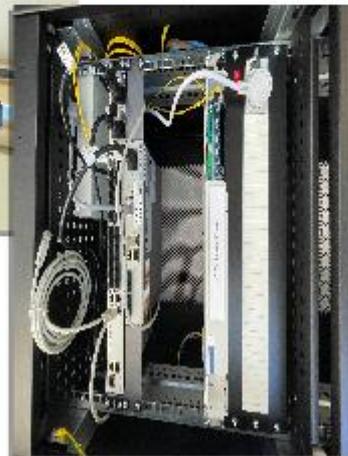
19 septembre 2023 :
Journée d'Actualité sur la cybersécurité
organisée par le CDG82



24 mai 2023 :
Lancement de la solution NetExplorer
à Labastide St Pierre (CCGSTG)



26 septembre 2023 :
Mise en service G.F.U.
Dans le N.R.O. de Castelsarrasin





30 septembre 2023 :
Participation au
2^{ème} salon des collectivités
à Eurythmie (Montauban)
avec Octogone Fibre

9 octobre 2023 :
Comité de Pilotage
« Charte Départementale de
sécurisation de la ressource en eau »

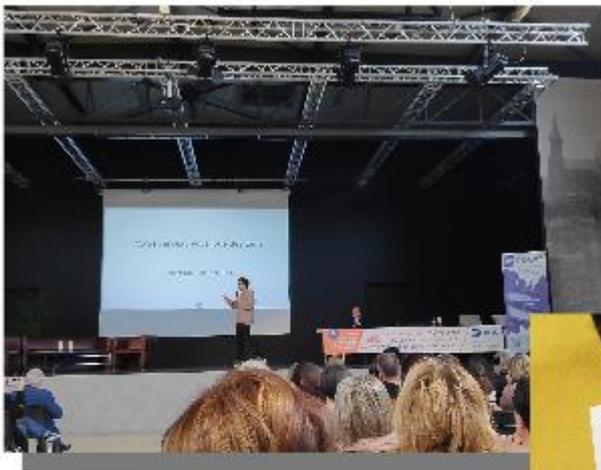


6 octobre 2023 :
Participation au 2^{ème} séminaire des Conseillers
Numériques
France Services de Tarn-et-Garonne

Du 13 au 15 octobre 2023 :
Participation au salon de l'Habitat à
Eurythmie (Montauban) avec Octogone
Fibre



140 personnes
renseignées dont
56 % pour la DSP



30 novembre 2023 :
10ème colloque du Pôle SST
organisé par le CDG82



15 décembre 2023 :
 « Raccordement complexe et long »
 réalisé par l'opérateur commercial SFR sur
 le réseau fibre d'Octogone Fibre à
 Labastide de Penne



7-7 Les supports de communication

- La Newsletter trimestrielle, devenue numérique en 2023, et comprenant 4 thématiques :
 - Le programme Fibre Optique (indicateurs du projet, boîte à outils, extinction du cuivre)
 - Les usages et services (Tarn-et-Garonne Open Data, Tarn-et-Garonne Storage, le mois du Numérique)
 - La téléphonie mobile
 - L'approvisionnement en eau
- La plateforme des élus (plateformeelus.altitudeinfra.fr) en cours de maintenance en 2023 :



J'AI BESOIN DE...

J'ai besoin de connaître...

- LES ENTREPRISES EN CHARGE DU DÉPLOIEMENT
- LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET PRÉSENTS SUR MA COMMUNE
- ÉLIGIBILITÉ DE CETTE ADRESSE
- LA DATE DE POSE D'UN SOUS-RÉPARTITEUR OPTIQUE DANS MA COMMUNE
- LA DATE DE L'OUVERTURE COMMERCIALE DES BACS DÉSSERVANT MA COMMUNE
- J'AI UNE AUTRE DEMANDE

J'ai besoin de donner une information sur...

- UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE
- UN PROJET DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS
- UN PROJET DE MODIFICATION DU NOMBRE DE PRISES PAR BÂTIMENTS
- UN PROJET D'EXTENSION DE LOCAUX PROFESSIONNELS
- FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ACCÈS DU DOMAINE PUBLIC
- UN PROGRAMME D'ÉFOUSSÈMENT

Voir plus

J'ai besoin de signaler...

- UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ PENDANT LES TRAVAUX
- UNE NUISANCE APRÈS TRAVAUX
- UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À UN SOUS-RÉPARTITEUR OPTIQUE
- UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À UN RACCORDEMENT EN FAÇADE
- UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À LA CRÉATION DE SUPPORTS AÉRIENS
- UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À L'ÉLAGAGE

Voir plus

7-8 Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn

Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn, administrées par les agents de Tarn-et-Garonne Aménagement, informent, relaient sur les différentes actions du syndicat et permettent d'assurer des échanges personnalisés et réguliers avec les usagers.

Nombre d'abonnés



1 299 (contre 1301 en 2022)



525 (contre 511 en 2022)



760 (contre 716 en 2022)

7-9 Le site Internet de TGA

Le site Internet du syndicat (<https://www.82numerique.fr/>) relaie les actualités du syndicat avec des plaquettes mises à jour régulièrement et l'intégration du pôle Approvisionnement en Eau.

The screenshot displays the homepage of the TGA website. At the top, there is a banner for 'TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE' with a '100% FIBRE OPTIQUE' logo and a 'TESTER MON ÉLIGIBILITÉ' button. Below the banner is a navigation menu with icons and labels for 'Qui sommes-nous?', 'Particuliers', 'Professionnels', 'Collectivités', 'Services et Usages', and 'Téléphone Mobile'. The main content area features a section titled 'L'ESSENTIEL' with three highlighted statistics: '103 400 Lignes FTTH', '2022 Fin des travaux', and '191 Communes'. A fourth statistic shows '75 000 heures d'insertion'. A small text block mentions the deployment of Very High Speed (Très Haut Débit) and the creation of Octogone Fibre.